

**Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal**

**Séance du 12 janvier 2023**

**N° 2023/001 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 NOVEMBRE 2022**

Le 12 janvier 2023 à 19h30, les membres du Conseil municipal se sont réunis publiquement sous la présidence de M. Jean-Pierre BARNAUD, Maire, au nombre de 25, au lieu habituel de leurs séances. Ils avaient été convoqués le 6 janvier 2023.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil municipal pour la présente séance, Madame Christine COURTOIS, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions et les a accepté(e)s.

**Étaient présents :**

M. Jean-Pierre BARNAUD Maire.

M. Jacques DRIESCH, Mme Anne-Marie VIALATOUX, M. Didier TREMOUREUX , Mme Christine COURTOIS, M. Didier STHOREZ, Mme Annie PELLET-SCHIFFRINE, M. Brice CHATEL, Mme Félicia BOISNE-NOC, M. Pierre-Alexandre BAUX, Maires-adjoints.

M. Jean-Louis POUJOL, M. Jean-François FABRE, M. Richard DELLA-MUSSIA, Mme Valérie MICHEL, Mme Sophie LE MONNIER, Mme Véronique GLOVER, Mme Nathalie PAOLUCCI, Mme Samira GUERROUMI, Mme Teresa LOSSO, M. Mickaël ASSOUS , M. Jean-Luc DOUBLET, M. Emmanuel PUPPO, Mme Laurence GRANDJEAN, Mme Orianne LOUAIL, M. Yahne BECKET MOUCKOLAS, Conseillers municipaux.

**Étaient représentés :**

M. Jean-Jacques LE TARNEC, pouvoir à Mme Félicia BOISNE-NOC

Mme Martine LERFEL, pouvoir à M. Mickaël ASSOUS

M. Denis FASANARO, pouvoir à M. Richard DELLA-MUSSIA

Mme Françoise TROUVILLE, pouvoir à M. Jacques DRIESCH

Mme Christiane CORNU, pouvoir à Mme Teresa LOSSO

M. Hamza MOKHTARI, pouvoir à M. Pierre-Alexandre BAUX

Mme Annie BOUDEVILLAIN, pouvoir à M. Emmanuel PUPPO

**Était absent :**

Mme Marie-Christine DIRRINGER.

Les pouvoirs ont été délivrés aux membres du Conseil municipal présents, conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour leur permettre de voter au nom des Conseillers municipaux empêchés. Les mandats ont été remis par le porteur à Monsieur le Président.

Membres composant le Conseil Municipal ... :	<b>33</b>
Membres en exercice .....	<b>33</b>
Membres présents .....	<b>25</b>
Membres excusés et représentés .....	<b>7</b>
Membre absent non représenté .....	<b>1</b>



**OBJET : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 NOVEMBRE 2022**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2121-29,

**VU** l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,

**VU** le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,

**CONSIDERANT** que le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 17 novembre 2022 a été transmis aux membres du Conseil municipal et doit être arrêté à la présente séance par l'assemblée délibérante,

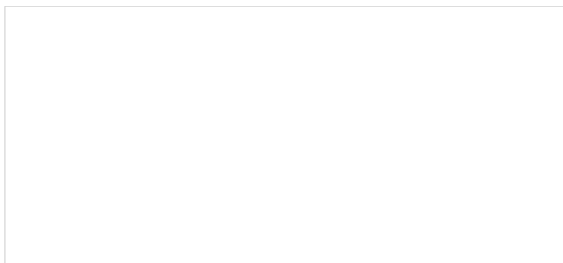
**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après examen et délibéré,

**À L'UNANIMITÉ,**  
**32 VOIX POUR**

**ARTICLE UNIQUE** : Approuve le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 17 novembre 2022.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents



Le Maire,



**Jean-Pierre BARNAUD**

La présente délibération, peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la Commune de Chennevières-sur-Marne.